



Mesdames et Messieurs les Président(e)s  
des Conseils départementaux

**Circulaire N° 2013 - 050**

Paris, le 8 juillet 2013

Section Exercice Professionnel  
WV/IJ/cp

Isabelle JOUANNET - ☎ : 01.53.89.32.23

Mots-clés : locaux professionnels, accessibilité aux personnes handicapées

---

Madame, Monsieur le Président et Cher Collègue,

L'accessibilité des locaux professionnels aux personnes handicapées sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Comme nous, vous devez recevoir nombre de courriers de nos confrères sollicitant des précisions sur la réglementation ainsi que sur la possibilité d'y déroger, partiellement ou totalement, lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de réaliser les travaux de mise en conformité.

La MACSF/SOU Médical, la Médicale de France et AXA nous ont fait savoir que leur service de protection juridique pouvait apporter son aide au renseignement des formulaires complexes de demande de dérogation à leurs sociétaires médecins, titulaires de cette protection juridique. Cela n'exclut en aucun cas que d'autres assureurs en responsabilité civile médicale proposent ce même service.

Il nous semble utile d'en informer votre conseil et les confrères de votre département.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président et Cher Collègue, l'expression de nos sentiments confraternels et bien dévoués.

  
Docteur Walter VORHAUER  
Le Secrétaire Général